

**ESPACE MURAT**  
COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT INTERCOMMUNAL

**TARIFS D'UTILISATION** (1<sup>er</sup> février 2019)  
Caution : 500 €

**N° ANNEXE**  
**2019/DC2**

		<b>Été - 01/05 au 30/09</b> (Compris : sonorisation, nettoyage, tables et chaises)				<b>Hiver - 01/10 au 30/04</b> (Compris : sonorisation, chauffage, nettoyage, tables et chaises)			
		Cas général	Activité Sportive*	Structure reconnue d'intérêt général, (sur justificatif)	Services de l'Etat et autres*	Cas général	Activité Sportive*	Structure reconnue d'intérêt général, (sur justificatif)	Services de l'Etat et autres*
<b>1/2 Journée</b> (6h-12h 12h-18h00 18h00-24h)	sans Local traiteur	140 €	0 €	70 €	0 €	170 €	0 €	85 €	0 €
	avec local traiteur	190 €	50 €	95 €	0 €	220 €	50 €	110 €	0 €
<b>1 Journée</b> (0h-24h)	sans Local traiteur	280 €	0 €	140 €	0 €	340 €	0 €	170 €	0 €
	avec local traiteur	380 €	50 €	190 €	0 €	440 €	50 €	220 €	0 €

La Commission Sport de la CCCLM étudiera tout cas particulier non prévu par le présent tableau.

**PRECISIONS**

**Nettoyage** : la prestation nettoyage est comprise dans le prix de location, néanmoins il est exigé pour toute location de faire un « minimum » (vider les poubelles, balayer, enlever les tâches au sol et au mur, ramasser tout débris à l'intérieur et extérieur, ...)

**Pénalité** : 100€ seront appliqués en cas de non-respect des conditions de nettoyage, du règlement intérieur et de la convention d'utilisation.

**Réservation en cas de pluie** : l'Espace Murat peut être réservé en cas de pluie pour une manifestation programmée en extérieur. Cette réservation est gratuite, elle deviendra payante si une autre réservation est demandée pour la même date. Si la manifestation est effectivement déplacée à l'Espace Murat, l'utilisation de la salle sera facturée au tarif en vigueur.

**\*Activité sportive** : toute structure réservant pour une activité sportive.

**\*Services de l'Etat et autres** : tous services de l'Etat, ainsi que ceux déconcentrés et ses établissements publics. Sont concernés également, tous groupements intercommunaux auxquels adhère la communauté de communes ainsi que l'Association des Maires de France.

**Association du territoire** : 2 gratuits par an.

**Politique sportive** : Au vu des dimensions de l'Espace Murat, de l'offre de salles des fêtes sur le territoire et afin de proposer davantage de créneaux disponibles aux activités sportives pour les compétitions, la collectivité se réserve le droit de refuser les demandes pour des manifestations non sportives et de moins de 100 personnes.